

CONSEIL MUNICIPAL DE CONQUES-EN-ROUERGUE
PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 26 février 2019

20 h 30 – Salle du Centre Culturel – Mairie de Conques

L'an deux mille dix-neuf,

Et le mardi vingt-six février,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Monsieur LEFEBVRE Bernard, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Centre Culturel, située au rez-de-chaussée de la mairie de Conques-en-Rouergue.

Présents (28) : Eliane BERTRAND, Christian BIER, Abel BONNEFOUS, Denise BRUEL, Michel CABROL, Vincent CANTALA, Julien CERLES, Jean-Marie DANGLES, Jean-Claude DELAGNES, Jean-Paul DELAGNES, Montserrat ETOURNEAUD, Michel EXPERT, Claude FABRE, Paul FABRE, Bernard FERRIERES, Marie GAILLAC, Séverine GRES, René JALBERT, Claude LACAZE, Davy LAGRANGE, Bernard LEFEBVRE, André LESCURE, Anne-Marie MASCLES, Marie-Noëlle PINQUIE DOUMBOUYA, Yvette PRADELS BANCAL, Hervé ROUALDES, Anne-Marie SCHNEIDER, Philippe VARSI.

Pouvoirs (6) : Michèle BUESSINGER à Davy LAGRANGE, Daniel FABRE à Abel BONNEFOUS, Josette LALA à Jean-Marie DANGLES, Jean-Pierre OLIVE à Bernard LEFEBVRE, Françoise PLEGAT à Annie SCHNEIDER, Françoise ROUTABOUL à Denise BRUEL.

Absents excusés (1) : Serge FABRE.

Absents (10) : Frédéric BOUISSOU, Yannick CASSAGNES, Mathieu CAVALIE, Bertrand CAYZAC, Roger DELAGNES, Francis FALLIERES, Guylain GARCENOT, Annie LAMPLE, Maria PEREIRA, Stéphane ROUSSEL.

Secrétaire de séance : Montserrat ETOURNEAUD.

Date de convocation et d'affichage : 18 février 2019.

Nombre de membres : 45 – En exercice : 45 – Présents : 28 - Pouvoirs : 6

Exprimés : Pour = 34 – Contre = 0 - Abstentions = 0
--

(sauf délibération n° 1 – Pour = 28 – Contre = 5 – Abstention = 1)

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il appelle ensuite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 4 février 2019. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mme Montserrat ETOURNEAUD est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Deux délibérations sont rajoutées à l'ordre du jour (après accord du Conseil Municipal)

« *Travaux d'investissement sur la voirie communale. Demande de subvention DETR* ».

« *Vente de 3 portes sectionnelles* »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Il donne ensuite le montant de la Trésorerie qui s'élève à ce jour à 331 544,00 €.

Avant de débiter la séance, la parole est donnée à Fanny CAHUZAC, chargée de mission GSF, qui fait un point d'étape sur la procédure de classement et la démarche Grand Site de France.

Procédure de classement : après les avis favorables du commissaire enquêteur (suite à enquête publique) et de la Commission Départementale des Sites, il est prévu un passage en Commission Supérieure des Sites en mai ou juillet 2019. Le décret en Conseil d'Etat pourrait ensuite intervenir en fin d'année 2019.

Démarche Grand Site de France : Le Cabinet d'Etudes a été reçu en mairie pour un 1^{er} temps de travail et a été présenté en comité de pilotage. L'objectif est maintenant de préparer le dossier de candidature afin de pouvoir le déposer à la Préfecture, dès le 1^{er} trimestre 2020. Des réunions publiques seront programmées prochainement à destination des agents communaux d'une part et de la population d'autre part (habitants et acteurs locaux).

Délibération N° 26022019-1

OBJET : Construction d'une salle socio-culturelle avec espace mutualisé – Commune de Conques-en-Rouergue. Approbation des travaux et plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 14 mai 2018 et du 11 juillet 2018, concernant le projet de construction d'une salle socio-culturelle (avec espace mutualisé) à Noailhac. La 1^{ère} délibération autorise le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre et la seconde approuve le choix du maître d'œuvre.

Le maître d'œuvre vient de terminer la phase d'Avant-Projet Définitif (APD) et il en ressort que le coût total de la construction (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, mission SPS, raccordement et extension des réseaux, travaux, etc...) s'élèverait à la somme de 596 678,00 € hors taxes.

La commune, pour réaliser cette opération pourrait prétendre à une subvention de l'Etat, de la Région et du Département.

Le plan de financement pourrait donc être le suivant :

- Montant estimatif du projet H.T.....	596 678,00 €
- Subvention (40 %).....	238 671,20 €
- Subvention Région Occitanie.....	100 000,00 €
- Subvention Département Aveyron.....	25 000,00 €
- Autofinancement	233 006,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (pour = 28 – Contre = 5 - Abstentions = 1) :

- **APPROUVE** le programme de travaux « Construction d'une salle socio-culturelle (avec espace mutualisé) à Noailhac », pour un montant de 596 678,00 € hors taxes, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées, et son plan de financement.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter :

- auprès de la Préfecture de l'Aveyron, une subvention à hauteur de 238 671,20 € ;
- auprès de la Région Occitanie, une subvention de 100 000,00 € ;
- auprès du Département de l'Aveyron, une subvention de 25 000,00 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N° 26022019-2

OBJET : Fourniture et mise en place d'un terrain multisports ou city-stade à St-Cyprien-sur-Dourdou. Approbation des travaux et plan de financement.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de construction d'un terrain multisports ou city-stade à St-Cyprien-sur-Dourdou.

Cette demande présentée par le Conseil Municipal des enfants a pour objectif de proposer un équipement de proximité pour les jeunes, les écoles, le centre de loisirs et les associations. Le projet vise à améliorer le lien social et à favoriser la pratique sportive.

Il présente le plan de financement du projet qui pourrait être le suivant :

Montant du projet HT.....	53 579,50 €
• Subvention Etat (DETR) – 30 %.....	16 073,85 €
• Subvention Région (FRI - 30 %).....	16 073,85 €
• Subvention Département (20 %).....	10 715,90 €
• Autofinancement.....	10 715,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** ce programme de travaux, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées, et le plan de financement présentés ci-dessus ;
- **sollicite** la subvention DETR à hauteur de 30 % du coût de l'opération ;
- **sollicite** les subventions de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron aux meilleurs taux ;
- **atteste** que les travaux ne sont pas commencés à ce jour et que leur financement sera inscrit au budget primitif 2019 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération N° 26022019-3

OBJET : Travaux de réfection du sol de la salle des fêtes de Grand-Vabre. Approbation des travaux et demande de subvention DETR.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de prévoir des travaux de réfection du sol de la salle des fêtes de Grand-Vabre. Cette salle des fêtes, dont la construction remonte au début des années 1980, est régulièrement utilisée et le sol y est relativement dégradé.

Le devis estimatif pour ces travaux s'élève à 23 750,00 € hors taxes.

La commune, pour réaliser cette opération pourrait prétendre à une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR catégorie « Bâtiments communaux ne pouvant percevoir de loyer ».

Le plan de financement pourrait donc être le suivant :

- Montant des travaux H.T.....	23 750,00 €
- Subvention DETR (40 %).....	9 500,00 €
- Autofinancement	14 250,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux « réfection du sol de la salle des fêtes de Grand-Vabre » pour un montant de 23 750,00 € hors taxes et son plan de financement.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès de Madame la Préfète de l'Aveyron, une subvention au titre de la DETR 2019, catégorie « Bâtiments communaux ne pouvant percevoir de loyer » à hauteur de 9 500,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N° 26022019-4

**OBJET : Travaux de strict Entretien 2019 – Abbatale Sainte Foy de Conques –
Approbation du projet et plan de financement.**

Le Conseil Municipal de Conques-en-Rouergue sollicite au titre du Strict Entretien des Monuments Historiques, programme 2019, l'octroi de subventions en vue de travaux d'entretien de l'Abbatiale de Conques.

La description des travaux est la suivante :

- Travaux sur la colonnade de cloître
- Travaux sur la sacristie
- Travaux de sauvegarde d'un chapiteau dans la nef

Le montant total des travaux envisagés est arrêté à la somme de 9 607,89 € hors taxes.

La Commune prévoit d'inscrire au budget primitif 2019 le montant de ces travaux pour lesquels elle sollicite :

- Une aide de 40 % du montant hors taxes auprès de l'Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).
- Une aide de 20 % du montant hors taxes auprès du Conseil régional Occitanie.
- Une aide de 20 % du montant hors taxes auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Montant des travaux HT	9 607,89 €
- Subvention acquise du Ministère de la Culture (40 %)....	3 843,16 €
- Subvention du Conseil Régional (20 %).....	1 921,58 €
- Subvention du Conseil Départemental (20 %).....	1 921,58 €
- Autofinancement.....	1 921,57 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté ci-dessus et son plan de financement ;
- **SOLLICITE** les subventions au meilleurs taux auprès de l'Etat (DRAC), la Région et le Département ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'inscrire ce programme au budget 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

Délibération N° 26022019-5

OBJET : Organisation et gestion du stationnement dans le village de Conques. Demande de subvention DETR Etat pour travaux complémentaires.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 janvier 2018 qui concerne une demande de subvention Etat, pour les travaux d'organisation et de gestion du stationnement dans le village de Conques, laquelle a reçu une réponse favorable, par arrêté du 3 décembre 2018.

Il s'avère aujourd'hui, que concernant ce projet qui consiste en l'aménagement et l'organisation des parkings de la Salesse, de l'Etoile et au niveau de la mairie (rue Henri

Parayre) et dont les travaux ont commencé le 12 novembre 2018, des travaux complémentaires sont nécessaires.

Ces travaux complémentaires sont les suivants :

- Plus-value de 10 004 € pour modification des pas d'ânes en béton, en dallage de schiste (à la demande de l'UDAP et de la DREAL),
- 9 000 € pour le rhabillage du bâtiment communal et d'un mur à la Salesse (suite à la démolition d'une partie du bâtiment),
- 20 000 € pour la reprise de la voirie sur la petite rue qui part de la rue Parayre (sous l'ancienne Gendarmerie) et qui mène vers la fontaine de Fumouze,
- 10 000 € pour le parking à rénover (réalisation d'une tricouche) à la zone de l'Etoile,
- 5 000 € pour la réalisation de panneaux d'information aux visiteurs.

L'ensemble de ces travaux complémentaires représente un montant total hors taxes de 54 004,00 € et peut faire l'objet d'une demande de subvention d'Etat, au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), à hauteur de 25 %.

Montant du projet HT.....	54 004,00 €
➤ Subvention Etat DETR – 25 %.....	13 501,00 €
➤ Autofinancement.....	40 503,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** ce programme de travaux complémentaires dans le cadre des travaux d'organisation et de gestion du stationnement dans le village de Conques et le plan de financement provisoire présentés ci-dessus ;
- **sollicite** la subvention DETR au meilleur taux ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération N° 26022019-6

OBJET : Travaux d'investissement sur la voirie communale 2019. Demande de subvention DETR – Commune de Conques-en-Rouergue.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir un programme « Travaux d'investissement voirie » pour l'exercice 2019 pour la commune nouvelle de Conques-en-Rouergue.

Il présente un devis estimatif global des travaux d'un montant total hors taxes de 43 900 ,50 € et souligne l'importance de ces travaux, afin de maintenir en bon état la voirie communale.

Les voies communales concernées sont :

Contensous, Rosières - la Vaylie (Grand-Vabre), le Barry, la Nicoulerie et impasse du Réservoir (St-Cyprien-sur-Dourdou), Courtiols, Lissorgues (Noailhac), vers Centre Européen et St-Marcel (Conques).

La commune, pour réaliser cette opération pourrait prétendre à une subvention dans le cadre de la DETR catégorie « Voirie Locale ».

Le plan de financement pourrait donc être le suivant :

- Montant des travaux H.T.....	43 900,50 €
- Subvention DETR (30 %).....	13 170,15 €
- Autofinancement	30 730,35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme « travaux d'investissement voirie 2019 » pour un montant de 43 900,50 € hors taxes et son plan de financement, sous réserve des crédits disponibles au budget communal.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès de la Préfecture de l'Aveyron, une subvention au titre de la DETR 2019, catégorie « voirie locale » à hauteur de 13 170,15 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N° 26022019-7

OBJET : Vente de 3 portes sectionnelles.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du stationnement à Conques, il est prévu la démolition d'une partie de l'atelier communal jusque-là utilisé par les agents du service technique (un nouvel atelier a été aménagé, il est situé à la Rivière, près de Conques).

Dans le cadre de cette démolition, il a été décidé de vendre 3 portes sectionnelles qui ne présentent plus d'intérêt, au prix de 1 300 € l'ensemble.

Un acquéreur s'est présenté, en la personne de Jérôme LAMIC (le NAYRAC) qui consent à acquérir ces portes au prix ci-dessus mentionné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre d'achat de 3 portes sectionnelles, présentée par Monsieur Jérôme LAMIC – 2 lieu-dit Gaillac Bas – 12190 LE NAYRAC, au prix de 1 300 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce matériel et en percevoir le prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Ce procès-verbal est affiché à la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi que dans les mairies déléguées de Grand-Vabre, Noailhac et St-Cyprien-sur-Dourdou.